



**AUTOMATISME ELECTRICITE ETUDE MAINTENANCE INDUSTRIELLE**  
**A.E.M.I.**

S.A.S. au capital de 40.500 euros  
Siège social : Chemin du Haut Marais  
27600 GAILLON  
409.789.104 RCS EVREUX

**PROCES VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE**  
**L'AN DEUX MIL DIX**  
**LE 30 JUIN A 10 HEURES**  
**AU SIEGE SOCIAL**

La Société ENERGIZE, Société à Responsabilité Limitée Unipersonnelle au capital de 5.000 euros dont le siège social est à GAILLON (27600), Chemin du Haut Marais, immatriculée au RCS d'EVREUX sous le numéro 504 398 678, représentée par Monsieur Willy FAUVEL, gérant.

Propriétaire de 1.500 actions composant le capital social de la Société AUTOMATISME ELECTRICITE ETUDE MAINTENANCE INDUSTRIELLE - A.E.M.I.

Associé unique de ladite Société.

**I-A PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIV :**

La Société ENERGIZE s'est portée acquéreur de 100 % du capital social de la Société AUTOMATISME ELECTRICITE ETUDE MAINTENANCE INDUSTRIELLE - A.E.M.I.

Il convient, en conséquence, de statuer sur la modification de la présidence de la Société.

**II-A PRIS LES DECISIONS SUIVANTES RELATIVES A :**

- Modification de la présidence ;
- Pouvoirs pour les formalités.

**PREMIERE DECISION**

L'associé unique décide de nommer en qualité de Président, pour une durée illimitée à compter de ce jour, Monsieur Willy FAUVEL, né le 20 août 1973 à MEULAN (Yvelines), domicilié 5, Rue de la Créquinière - 27940 AUBEVOYE en remplacement de Monsieur Didier LACOMBE, Président démissionnaire.

Le Président représente la Société à l'égard des tiers et est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société dans les limites de son objet social.

La rémunération du Président sera fixée ultérieurement.

Le Président aura droit au remboursement de ses frais de déplacement et de représentation sur justificatifs.

Monsieur Willy FAUVEL, intervenant aux présentes, déclare accepter ces fonctions.

### DEUXIEME DECISION

Tous pouvoirs sont donnés au porteur de copies ou d'extraits certifiés conformes du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité requises par la loi et afférentes à la décision ci-dessus adoptée.

### CLOTURE

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance a été levée.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal.



bon pour acceptation du  
mandat social

